

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Réseau FA (Réseau Financement alternatif)**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Henri Lecocq

N°: 47

Boîte: 1

Code postal: 5000

Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0434.307.602

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

09-09-1987

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2012

au

31-12-2012

Exercice précédent du

01-01-2011

au

31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 5

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

CITTA MARCO

AVENUE DES CONSTELLATIONS 5
1120 BRUXELLES
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

WATTIEZ CATHERINE

AVENUE DES TILLEULS 70
1640 RHODE SAINT GENESE
BELGIQUE

Administrateur

FAFCHAMPS PIERRE

RIEU BARON 62

7110 LA LOUVIERE
BELGIQUE

Secrétaire

MATHIEU YVES

MOREAU 26
4800 VERVIERS
BELGIQUE

Administrateur

MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN - ASSOCIATION DE FAIT

CHAUSSEE DE HAECHT 579
1030 BRUXELLES
BELGIQUE

Administrateur

CREDAL ASBL

BE 0434.986.305
PLACE DE L'UNIVERSITE 16
1348 LOUVAIN LA NEUVE
BELGIQUE

Administrateur

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ASBL

BE 0410.105.805
RUE DU BOULET 22
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

Administrateur

LES SCOUTS ASBL

BE 0409.580.916
RUE DE DUBLIN 21
1050 BRUXELLES
BELGIQUE

Début de mandat: 10-05-2012

Administrateur

AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE ASBL

BE 0418.308.144
Rue Berckmans 9
1060 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 22-05-2012

Administrateur

CENTRE NATIONAL DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ASBL

BE 0421.207.751
Quai du Commerce 9
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 22-05-2012

Administrateur

INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE ASBL

BE 0414.894.140
Rue Nanon 98
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat: 22-05-2012

Administrateur

BRANCHE BELGE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE RECONCILIATION ASBL

BE 0408.669.512

Rue Van Elewyck 35

1050 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 22-05-2012

Administrateur

CHRISTOPHE REMON & CO ScPRL (B00611)

BE 0877.204.454

Avenue Cardinal Mercier 13

5000 NAMUR

BELGIQUE

Début de mandat: 16-12-2010

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement
par:

REMON CHRISTOPHE (A01787)

Réviseur d'entreprise

Avenue Cardinal Mercier 13

5000 NAMUR

BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
RM & PARTNERS BE 0883.537.069 Rue de Pondire 23 5590 CINEY BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par MERCIER Régine Comptable fiscaliste	70281045 105096	B

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	807.877	91.813
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		1.331
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	782.825	8.930
Terrains et constructions		22	732.522	
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92	732.522	
Installations, machines et outillage		23	45.358	
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	45.358	
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	4.945	8.930
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	4.945	8.930
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28	25.052	81.552
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	656.410	666.090
Créances à plus d'un an		29	2.500	2.500
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.500	2.500
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	2.500	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	440.767	257.956
Créances commerciales		40	56.164	86.312
Autres créances		41	384.603	171.644
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	209.870	403.790
Comptes de régularisation		490/1	3.273	1.844
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.464.287	757.903

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>249.579</u>	<u>154.820</u>
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12	85.896	
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	163.683	154.820
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		<u>2.000</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		2.000
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>1.214.708</u>	<u>601.083</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17	781.777	
Dettes financières		170/4	781.777	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	781.777	
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	363.795	555.061
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.730	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	33.001	66.842
Fournisseurs		440/4	33.001	66.842
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	85.687	72.402
Impôts		450/3	18.388	11.168
Rémunérations et charges sociales		454/9	67.299	61.234
Dettes diverses		48	230.377	415.817
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	230.377	415.817
Comptes de régularisation		492/3	69.136	46.022
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>1.464.287</u>	<u>757.903</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	531.642	473.722
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	426.321	354.655
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	7.783	12.026
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	277	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-2.000	2.000
Autres charges d'exploitation		640/8	91.778	97.163
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	7.483	7.878
Produits financiers	4.5	75	4.980	4.082
Charges financières	4.5	65	2.168	686
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	10.295	11.274
Produits exceptionnels		76	1.878	465
Charges exceptionnelles		66	3.310	11.090
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	8.863	649

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	128.125
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039	40.700	
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	87.425	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	126.794
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.331	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	40.700	
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	87.425	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	86.177
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	694.451	
Cessions et désaffectations	8179	30.235	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	750.393	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	85.896	
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	85.896	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	77.247
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	6.452	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	30.235	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	53.464	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>782.825</u>	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	50.303	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	81.552
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	56.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	25.052	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	25.052	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	14.730
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	154.900
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	626.877

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

Dettes financières	8922	483.015
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	483.015
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

9062

483.015

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

9072

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	11	9
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	9	8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	13.467	11.506

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	365.495	305.088
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	33.972	27.368
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	26.854	22.199
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	732.522
9171	499.993
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Les engagements bancaires sur biens immobiliers sont garantis par le nantissement des créances loyers perçus sur lesdits biens immobiliers

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les émoluments du commissaire aux comptes pour l'année 2012 sont de 1748,44 euros hors tva

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les taux d'amortissement suivants sont appliqués pour les immobilisations :

1. Immobilisations incorporelles	33%
2. Bâtiment	3%
3. Installations, machines, outillages	20%
4. Matériel roulant	20%
5. Matériel de bureau et mobilier	33%
6. Autres immobilisations corporelles	33%

Affectation du résultat

Code 70/68	Bénéfice de l'exercice à affecter	8863
Code 790	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	154820
Code 690	Bénéfice à reporter	163683



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'A.S.B.L. « RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF » SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.464.286,60 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 8.862,89 €.

Responsabilité du conseil d'administration

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincères des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

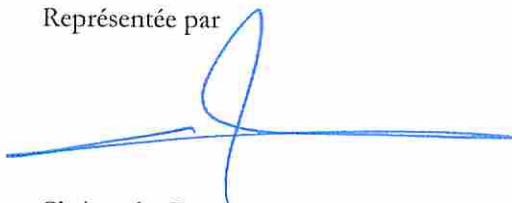
Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Notre mission ne comportait pas l'examen systématique de l'utilisation des subsides et de la justification des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicable en Belgique.
- Les comptes de l'association établis au 31/12/2011 ont été approuvés par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 et ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique en date du 12 octobre 2012. Conformément aux dispositions légales (article 27 §6 de la Loi du 02 mai 2002 sur les ASBL), les comptes annuels doivent être déposés à la BNB dans les trente jours de leur approbation par l'Assemblée générale. Les comptes établis au 31/12/2011 ont donc été déposés avec retard.
- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Namur, le 15 mai 2013

S.c.P.R.L. CHRISTOPHE REMON & CO
Commissaire
Représentée par



Christophe Remon
Réviseur d'Entreprises